

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 14 novembre 2016

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 2 septembre 2016.

Par courrier réceptionné le 6 septembre 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestier.

La commission s'est réunie le jeudi 10 novembre 2016 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de deux représentants de votre bureau d'études VERDI.

Au regard des motifs de saisine et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assorti des demandes expresses suivantes :

- restaurer un corridor écologique sur une partie de la zone AUI ou AU vouée à du logement collectif.
- réaliser un plan de circulations agricoles.

Enfin, elle regrette que la Chambre d'agriculture n'ait pas été associée à l'élaboration de ce PLU.

Monsieur Patrick CHADAILLAT
Mairie
6 rue Riché
77870 VULAINES SUR SEINE

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne



Yves SCHENFEIGEL